



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 121109

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la loi n° 2011-267 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure. En effet il semblerait que les décrets prévus par l'article 113 de ladite loi n'aient pas encore été publiés. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

L'article 112 de la loi du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI) modifie le régime des adjoints de sécurité. Afin de mettre en conformité les textes existant avec ces nouvelles dispositions, un décret modifiant le décret n° 2000-800 du 24 août 2000 relatif aux adjoints de sécurité a été élaboré. Il est en cours de signature par les ministres concernés et sera très prochainement publié. L'article 113 de la LOPPSI modifie pour sa part les dispositions relatives à la réserve civile de la police nationale. Le décret d'application de ces dispositions a été publié le 27 octobre 2011 (décret n° 2011-1372 du 27 octobre 2011 relatif à la réserve civile de la police nationale). L'article 113 comporte également des dispositions modifiant le service volontaire citoyen de la police nationale et de la gendarmerie nationale, pour lesquelles un décret d'application fait l'objet d'ultimes discussions interministérielles avant d'être soumis au Conseil d'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121109

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11487

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3932